

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593

18 mars 2009

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	28445	jemic s.à r.l.	28458
Anna S.A.	28451	Korea Beverages Investments S.à r.l.	28441
Apax Look Group S.à r.l.	28418	Küchen, Montage, Service S.à r.l.	28464
Arcold	28418	LBREP III Fimit S.à r.l.	28443
Arcold	28428	Loft Concept	28433
Arcold	28429	Look Group S.à r.l.	28418
Arcold	28429	Lotragest Batiments S.A.	28461
Arcold	28428	Luminosa Initiatives Financières S.A.	28452
Bureau TMEX S.A.	28436	Lux-Advisory Sàrl	28428
Busiserv S.A.	28439	Luxintercom S.A.	28464
Camping u. Caravanpark High Chapparral S.A.	28437	Luxnova S.A.	28451
Capernaum Finance S.A.	28462	Lux Service Manutention SA	28454
Carrelages PREMM S.à r.l.	28439	Majestic Global Business S. à r.l.	28430
Chryana S.C.I.	28455	MESO Invest	28453
Cogefunds	28429	ML Invest S.à r.l.	28436
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l.	28430	Mobi.lu	28437
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l.	28430	Nortec Medical Developments S.A.	28445
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l.	28432	Oberweis	28436
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l.	28433	Oberweis Cloche d'Or S.à r.l.	28436
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	28462	Pogio s.à r.l.	28446
Devner Advertising	28449	Regot Invest S.A.	28449
Diedling S.à r.l.	28439	Riviera Invest Immo S.A.	28431
Dininvest S.A.	28461	Schwarzer Peter S.à r.l.	28448
ECS Logistic, Sàrl	28441	Sodexo Luxembourg S.A.	28464
Emil Antony S.à r.l.	28452	Sodexo Senior Service S.A.	28463
Espace 2001 S.A.	28441	THEIS, Heizung/ Sanitär/ Solar S.à r.l.	28443
Esperanza Finance S.A.	28462	Tradeguide S.à r.l.	28432
Fiwarec s.à r.l.	28450	Ultima International S.à r.l.	28457
Fondel Silicon S.à r.l.	28453	Venture Technologies Holdings S.A.	28463
HP Hotels International S.A.	28458	Win Securitisation	28422
Ignis et Glacies S.à r.l.	28443	Winvest Part 5	28422

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 32.529.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029348/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04080. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Look Group S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax Look Group 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Me Marie-Eve Delpesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 December 2008.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Apax Look Group S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 November 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's articles of association (the "Articles of the Company") have been amended and in particular the corporate object and fiscal year of the Company have been changed by a deed drawn up by the undersigned notary on 4 December 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

III. The Articles of the Company have not been amended since this date.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the Shares.
2. To convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) at the exchange rate applicable on the date of the day preceding the present extraordinary general shareholder's meeting.
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) without issuing any new Shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value;

4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twelve thousand (12,000) new Shares, without nominal value,

5. To reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.

6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP).

7. To amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing. "

8. To change the denomination of the Company from "Apax Look Group S.à r.l." to "Look Group S.à r.l." and subsequently amend article 4 - DENOMINATION, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: "Look Group S.à r.l.".

9. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, is converted, at an exchange rate applicable on the last business day preceding the present extraordinary general shareholder's meeting, i.e. EUR 1- for GBP 0.871608, into ten thousand eight hundred ninety-five British Pounds Sterling and ten Pence (GBP 10,895.10), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred four British Pounds Sterling and ninety Pence (GBP 1,104.90), without issuing any new Shares, so as to increase it from its amount after conversion of ten thousand eight hundred ninety-five British Pounds Sterling and ten Pence (GBP 10,895.10) to twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

The amount of one thousand one hundred four British Pounds Sterling and ninety Pence (GBP 1,104.90) has been fully paid-up in cash, so that the amount of one thousand one hundred four British Pounds Sterling and ninety Pence (GBP 1,104.90) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twelve thousand (12,000) new Shares, without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP).

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

"6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from "Apax Look Group S.à r.l." to "Look Group S.à r.l." and subsequently amend article 4 - DENOMINATION, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: "Look Group S.à r.l."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax Look Group 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Me Marie-Eve Delpech, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 10 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société Apax Look Group S.à r.l. (ci-après désignée la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés, et en particulier l'objet social et l'exercice social de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

III. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, représentée comme dit-est, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des Parts Sociales.
2. Conversion du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) au taux de change en cours le jour qui précède celui de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire d'associé.
3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), sans émission de nouvelles Parts Sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales, sans valeur nominale.
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en douze mille (12.000) nouvelles Parts Sociales, sans valeur nominale.

5. Réintroduction d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.
6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP).
7. Modification de l'article 6.1 - Capital souscrit et libéré, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. "

8. Changement de la dénomination de la Société de "Apax Look Group S.à r.l." à "Look Group S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 -DENOMINATION, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Look Group S.à r.l."

9. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales,

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale, est converti, au taux de change en cours le dernier jour ouvrable qui précède la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire d'associé, c'est-à-dire EUR 1,- pour GBP 0,871608, en dix mille huit cent quatre-vingt-quinze livres sterling et dix pence (GBP 10.895,10), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cent quatre livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 1.104,90), sans émission de nouvelles Parts Sociales, afin de le porter de son montant après conversion de dix mille huit cent quatre-vingt-quinze livres sterling et dix pence (GBP 10.895,10) à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

La somme de mille cent quatre livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 1.104,90) a été intégralement payée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de mille cent quatre livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 1.104,90) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en douze mille (12.000) nouvelles Parts Sociales, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP).

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. "

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de "Apax Look Group S.à r.l." à "Look Group S.à r.l." et de modifier de façon subséquente l'article 4 - DENOMINATION, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Look Group S.à r.l.".

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delpech, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15220. Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009029666/219/216.

(090032867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Win Securitisation, Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Winvest Part 5).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 126.959.

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 50.162,

ici représentée par Amandine Ohayon, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 février 2009.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante (désignée ci-après l'"Actionnaire Unique") est l'actionnaire unique de la société Winvest Part 5, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 126.959, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2007, publié le 8 juin 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1101 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la date de sa constitution.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transformer la Société en société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Deuxième résolution:

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale et de modifier le contenu et la numérotation des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Win Securitisation" (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 8 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Les succursales ou les autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000.-) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actionnaires. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 8. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la Société (i) qui, lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ses créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié (i) à des Compartiments, ou, en l'absence de Compartiments, (ii) à des biens ou autres engagements spécifiques, ou encore (iii) à des éléments dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société a un unique actionnaire, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le dixième (1/10) du capital social. Les actionnaires représentant au moins 10 pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Chaque actionnaire peut voter par des procurations envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la ou les proposition(s) soumise(s) à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si il est noté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle des actionnaires suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans juste motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des réunions des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner un autre administrateur ou la réunion des actionnaires pourra désigner toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions à la majorité des personnes présentes à la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par courrier électronique (sans signature électronique), télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de Signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux valeurs mobilières émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 8 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Droit Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate que sur demande de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en langue française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le représentant de l'Actionnaire Unique a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Ohayon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6622. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030764/5770/307.

(090034296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 32.529.

—
Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029349/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 32.529.

—
Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029350/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04070. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Lux-Advisory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 144.583.

—
Décision de l'associé unique du 1^{er} février 2009

Monsieur Stéphane LOUIS, ingénieur, demeurant à Thionville agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux-Advisory Sàrl, avec siège à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.583, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

Transfert du siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029530/7241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 32.529.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029351/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04077. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Cogefunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.509.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 février 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Yariv Elbaz, M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger et M. Frédéric Fasel pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cogefunds

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029540/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 32.529.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029352/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Le bilan au 31 janvier 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kenneth Lohsen.

Référence de publication: 2009029353/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08341. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Le bilan au 31 janvier 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kenneth Lohsen.

Référence de publication: 2009029354/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08343. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Majestic Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.550.

Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2009

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société MAJESTIC GLOBAL BUSINESS sàrl au siège social de la société préqualifiée, 11, place du Marché, L-4756 Pétange.

Les associés, Monsieur NIFER Fahmi né en Tunisie à Sousse le 23 novembre 1977, demeurant à L-4636 Differdange, 40, rue Saint Nicolas, et Madame DELLY Houda née le 6 décembre 1953 en Tunisie à Sousse et demeurant 16, rue Alibenabitaleb 5020 Sousse représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

I. Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Badreddine DELLY, né à Sousse (Tunisie) le 24 mai 1962, demeurant à L-4130 ESCH/ALZETTE, 54, avenue de la Gare.

II. Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur NIFER Fahmi né en Tunisie à Sousse le 23 novembre 1977, demeurant à L-4636 Differdange, 40, rue Saint Nicolas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2009.

NIFER Fahmi / DELLY Badreddine

Référence de publication: 2009029554/7401/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08872. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Riviera Invest Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 122.273.

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à 385 voix:

- Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, décide de transférer le siège social du, 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 29, rue du Fort Elisabeth, BP 2276 - L- 1022 Luxembourg.

- Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la révocation du commissaire aux comptes en fonction ELIOLUX SA, avec son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.997.

- Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la Sàrl Comptex, 29 rue du Fort Elisabeth, BP-2276, L-1022 Luxembourg, cabinet d'expert comptable enregistré à Luxembourg sous le N ° B129 165.

- Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la révocation de l'ensemble du conseil d'administration ici représenté par:

- Madame Rita BOYER, administrateur, domiciliée Marina Baie des Angès, Résidence Ducal, F-06270 Villeneuve Loubet;
- Monsieur Michel SCHOEBEL, administrateur, domicilié au 14, Cité Jules Auffret, F-93500 Drancy;
- Monsieur Stéphane SCHOEBEL, administrateur et administrateur délégué, domicilié au 16, Boulevard des Lentisques, F-06600 Antibes.

- Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer à la fonction d'administrateur et est nommé administrateur délégué Monsieur Alain TRICHOT, domicilié professionnellement, 29, rue du Fort Elisabeth, BP-2276, L-1022 Luxembourg.

- Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que la société n'a plus qu'un associé unique. Il est en conséquence décidé que la composition du conseil d'administration sera limitée à un membre unique jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 janvier 2009.

Monsieur Alain TRICHOT

L'administrateur Délégué.

Référence de publication: 2009029516/8001/41.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06846. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kenneth Lohsen.

Référence de publication: 2009029356/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08348. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Tradeguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.465.

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme BOREALIS FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.453, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thomas WIKSTRÖM, lui-même représenté par Madame Marie-Claire HAAS, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 12 février 2009;

2) Monsieur Frank BAULER, employé privé, né à Ettelbruck le 15 février 1966, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale, ici représenté par Madame Marie-Claire HAAS, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg du 12 février 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Tradeguide S. à r. l.", ayant son siège social à L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraeiz, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 3 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1516 du 20 juillet 2007.

Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (130.- EUR) chacune, entièrement libérées par les comparants, prénommés.

Première et Unique résolution

Les associés décident ensuite de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraeiz à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, de sorte que l'article 5, premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5, 1^{er} alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-C. Haas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. LAC/2009/7153. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030732/5770/41.

(090034271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Le bilan au 31 janvier 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kenneth Lohsen.

Référence de publication: 2009029357/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08345. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Loft Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 144.929.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée UNICORN S. à r.l., avec siège social au L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 101.347, ici représentée par Monsieur Fernand Hornung, gérant unique;

2) La société anonyme TOURNESOL PATRIMOINE, avec siège social au L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B.137.600, ici représentée par Monsieur Gilles Vogel, administrateur-délégué et Monsieur Eric De Marchi, administrateur,

3) La société anonyme GT FIDUCIAIRES S.A., avec siège social au L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 121.820, ici représentée par Monsieur Thierry Hellers, administrateur-délégué.

Monsieur Fernand Hornung et Monsieur Thierry Hellers sont représentés par Monsieur Eric De Marchi sur base de deux procurations sous seing privés lesquelles sont annexées à la présente.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LOFT CONCEPT.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations liées directement et indirectement aux activités de marchand de biens et aux activités liées à la promotion immobilière, dont la gestion, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de son patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) La société à responsabilité limitée UNICORN S. à r.l., préqualifiée, vingt-trois actions	23
2) La société anonyme TOURNESOL PATRIMOINE, préqualifiée, cinquante-quatre actions	54
3) La société anonyme GT FIDUCIAIRES S.A., préqualifiée, vingt-trois actions	23
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fernand HORNUNG, agent immobilier, né le 5 octobre 1968, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare;
 - b) La société anonyme TOURNESOL PATRIMOINE, avec siège social au L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 137.600, ayant comme représentant permanent Monsieur Eric DE MARCHI;
 - c) La société à responsabilité limitée UNICORN S. à r.l., avec siège social au L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 101.347, ayant comme représentant permanent Monsieur Fernand HORNUNG.
- 3) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CAPITAL IMMO LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.635, avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) Le siège social est établi au L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la Société: Monsieur Fernand HORNUNG, préqualifié. La Société sera engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et celle de l'administrateur TOURNESOL PATRIMOINE, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. De Marchi, G. Vogel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5786. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030779/5770/149.

(090034839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.058.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029364/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07299. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

ML Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 129.380.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1706 du 11 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/09.

Pour ML INVEST S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029358/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07387. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Oberweis Cloche d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Oberweis).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 46.453.

Constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C no 443 du 29 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C no 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu pardevant le même notaire, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial C no 508 du 7 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu pardevant le même notaire, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C no 525 du 17 juillet 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2001, avis afférent publié au Mémorial C no 196 du 5 février 2002, modifiée par acte reçu pardevant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C no 299 du 5 février 2008, modifiée suivant acte reçu pardevant le même notaire, en date du 17 septembre 2008, publié au Mémorial C no 2549 du 17 octobre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.
Pour OBERWEIS CLOCHE D'OR
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009029360/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07388. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Camping u. Caravanpark High Chapparl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 1A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 55.312.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029366/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07300. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Mobi.lu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.925.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franco PULEO, commerçant, né le 24 avril 1969 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a comme objet:

- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de véhicules automoteurs neufs, d'occasion et accidentés ainsi que le commerce de pièces de rechange afférentes à la branche;
- toutes opérations dans le cadre de la location de véhicules automoteurs sans chauffeur;
- le remorquage de véhicules automoteurs;
- toutes activités dans le cadre de la production et de la distribution de plaques d'immatriculation pour véhicules automoteurs et ceci conformément à la législation en vigueur;
- toutes activités liées à l'exploitation d'une agence d'affaires.

La société peut en plus procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "MOBI.LU".

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplis.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit et libéré intégralement en numéraire toutes les parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée des associés et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.
2. L'assemblée désigne comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franco PULEO, commerçant, né le 24 avril 1969 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Puelo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7149. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030785/5770/96.

(090034824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Carrelages PREMM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 37.988.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029367/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07301. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Diedling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.062.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029369/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07302. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Busiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 88.759.

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "BUSISERV S.A." établie et ayant son siège social à L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88759, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1495 du 16 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 19 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dieter KUNDLER, comptable, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter KUNDLER, préqualifié.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de "DKH International LLC" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware "DKH International LLC", établie et ayant son siège social à DE-19801 Wilmington, County of New Castle, 1220 N. Market Street, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre des Sociétés (Division of Corporations) de l'Etat du Delaware sous le numéro 4629710, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à rencontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - KUNDLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2009. Relation GRE/2009/647. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009030036/231/84.

(090033641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029370/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07303. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029372/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07304. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Korea Beverages Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.825,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.549.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of "Korea Beverages Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129 143.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That "Korea Beverages Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 31-33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 128 549, has been incorporated by deed enacted on April 27, 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Korea Beverages Investments S.à r.l." amounts currently to EUR 13,825, represented by 1,382,500 Shares with a nominal par value of EUR 0.01 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the société à responsabilité limitée "Korea Beverages Investments S.à r.l.".

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and, that as a sole shareholder, declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known third party debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the directors for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Korea Beverages holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée créée et organisée par le droit du Luxembourg et ayant son siège social 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129 143.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que "Korea Beverages Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31-33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.549, a été constituée suivant acte reçu le 27 avril 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Korea Beverages Investments S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à 13.825 euros, représentés par 1,382,500 actions ayant chacune une valeur nominale de 0.01 euros, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée "Korea Beverages Investments S.à r.l.".

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et, qu'en tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50816 Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030070/211/84.

(090033734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ignis et Glaciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 115.078.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029373/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07305. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

THEIS, Heizung/ Sanitär/ Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R.C.S. Luxembourg B 95.432.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029374/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07306. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 28th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III Fimit S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under

number 134.397, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 105, dated January 15th, 2008 and which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of seven hundred ninety thousand (790,000) new shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declares to subscribe for the seven hundred ninety thousand (790,000) New Shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each, and fully pays them up in the amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) held by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, towards the Company. Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary. IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (€1.25) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand six hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) et de capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Fimit S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.397, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105, daté du 15 janvier 2008 et dont les statuts n'ont pas été encore modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt dix mille (790.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire aux sept cent quatre-vingt dix mille (790.000) Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement au montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, à l'encontre de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1,000,000.-) représenté par huit cent mille (800,000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille six cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39094. Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (4.937,50.- €)

Le Receveur ff. (Signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029375/211/107.

(090032609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Nortec Medical Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.071.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009029381/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07390. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009029376/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07331. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Pogio s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 144.875.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit février.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société anonyme PROVEN CONCEPT VENTURES S.A. avec siège à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire, numéro précédent de son répertoire, en voie de formalisation,

Représentée par son administrateur unique: Monsieur Olivier DECROUPETTE, administrateur de société, demeurant à B-1370 LATHUY, 30, rue Dessus.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue au nom et pour le compte de la société qu'il représente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "POGIO s.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, par elle-même ou par sous-traitance:

- La recherche, la conception, le développement, la commercialisation de produits, services et concepts en marketing, communication et publicité;
- La fourniture et ou location de services applicatifs (ASP) par internet ou télécommunications aux entreprises;
- La fourniture de services de gestion de programmes de fidélité aux particuliers;
- L'émission de cartes de membres et de points de fidélité
- la constitution, la gestion, l'exploitation et/ou la commercialisation de bases de données personnelles et professionnelles à usage marketing;
- la constitution, la gestion, l'exploitation et/ou la commercialisation de programme de fidélisation et d'acquisition de clientèle;
- la gestion de campagnes de marketing interactif (web, email, sms) pour compte de tiers;
- La recherche, la conception, le développement, la commercialisation de produits, services et concepts en technologies (Information, Communication, Télécommunication) et autres domaines et/ou industries;
- Le développement des affaires, éventuellement sous contrat d'agent commercial, pour la vente ou location de logiciels et autres produits et services marketing, informatiques et de télécommunication
- le conseil en gestion d'entreprises, en finances, en marketing, en communication, en ventes, en technologies, le tout dans le sens le plus large;
- Le conseil, la gestion de projet, la formation, l'installation, le support ainsi que le développement liés aux produits et services commercialisés;
- la formation des prestataires de services (personnel, cadre, dirigeant...) en toutes matières intéressant les entreprises, directement ou indirectement, notamment le développement des affaires, la commercialisation, le marketing, les technologies, etc;
- l'achat, la vente de produits, la prestation de service en rapport avec les activités susénoncées;
- Tout acte d'importation et d'exportation, de livraison et d'acquisition intra- et extra-communautaire de biens et services;
- La création et le développement d'activités nouvelles connexes à son objet social par la constitution de nouvelles sociétés, la cession d'actifs et/ou prise de participation dans ces activités

- La prise de participations, le mandat d'administrateur et de liquidateur de sociétés et d'entreprises, le mandat de consultant en toutes matières informatiques, économiques, commerciales, financières et d'organisations.

Elle peut, pour son compte ou pour le compte d'autrui, par elle-même ou par sous-traitance, participer, rédiger, éditer, produire toute oeuvre littéraire en rapport avec son objet social. Cette possibilité est étendue à tout autre support d'information actuel et futur.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, civiles ou financières en rapport direct ou indirect avec son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accepter tous les mandats d'administrateur, de gérant, de commissaire, de directeur ou de liquidateur dans toute entreprise tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en mille (1000) parts sociales de douze Euros et cinquante cents (Eur 12,50) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier avril et finit le trente et un mars. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un mars deux mil dix.

Chaque année le trente et un mars les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août

1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Toutes les parts ont été souscrites par PROVEN CONCEPT VENTURES S.A. préqualifiée.

Les 1000 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1. 200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Olivier DECROUPETTE, administrateur de société, né à Uccie, Belgique le 04 janvier 1972, demeurant à B-1370 LATHUY, 30, rue Dessus, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: O. DECROUPETTE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2009. Relation: CAP/2009/549 Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 20 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009029479/225/137.

(090032457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Schwarzer Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

L'an deux mille neuf, le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal SOFFIATURO, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1973, demeurant à L-8011 Strassen, 289A, Route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "SCHWARZER PETER S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

104831, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 25 juillet 1997

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société de L-9213 Diekirch, 10, Rue de Brabant, à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de supprimer la valeur nominale des 500 parts sociales représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF= 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles, le montant de 105,32 EUR étant versé en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et
- de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SOFFIATURO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/688. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009029423/231/47.

(090032810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Regot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.647.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009029382/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07389. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Devner Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.737.

Le bilan au 05/10/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.
Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009029383/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Fiwarec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 65, rue Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 143.492.

Im Jahre zwei tausend und neun, den achtundzwanzigsten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit dem Amtssitz in Capellen (Grossherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Karl BERMES, Ingenieur Fachrichtung allgemeiner Maschinenbau, wohnhaft in D-54666 IRREL, Aufm Rothenhügel, 21,

2.- Herr Nenad ANDONOVIC, wohnhaft in L-8261 Mamer, 65, rue Dangé Saint Romain,

3.- Herr Karl GABRIEL, wohnhaft in L-7343 Steinsel, 8, rue des Templiers,

- Herr Karl BERMES ist einziger Gesellschafter der "FIWAREC s.à r.l.", einer GmbH mit Sitz in L-8261 Mamer, 65, rue Dangé Saint Romain (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 143.492), gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars am 08. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 33 vom 7. Januar 2009.

Herr Karl BERMES erklärt, dass die Gesellschaftssatzung unverändert blieb seit der Gründung.

Dies vorausgeschickt, ersuchen die Komparenten den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Beschluss

Herr Karl BERMES tritt 48 Anteilen der genannten FIWAREC s.à r.l. ab an Herrn Nenad ANDONOVIC, welcher dies annimmt.

Herr Karl BERMES tritt 48 Anteile der genannten FIWAREC s.à r.l. ab an Herrn Karl GABRIEL, welcher dies annimmt.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt verteilt:

- Herr Karl BERMES,	4 Anteile
- Herr Nenad ANDONOVIC,	48 Anteile
- Herr Karl GABRIEL,	48 Anteile
TOTAL:	100 Anteile

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um den Betrag von einundneunzigtausend zweihundert Euro (€ 91.200,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf hundertdreitausend siebenhundert Euro (€ 103.700,-) zu erhöhen.

Die Anteile sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Gegenwert von hundertdreitausend siebenhundert Euro zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachwiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel drei (3) der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt € 103.700,- (in Worten: hundertdreitausend siebenhundert Euro) und ist in 100 Anteile von je € 1037,- gegliedert.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an andere Gesellschafter bedarf der Zustimmung der Geschäftsführer.

Die Einzelheiten dieses Zustimmungsverfahrens werden von der Generalversammlung festgelegt.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

28451

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.500,- Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Bermes, N. Andonovic, K. Gabriel, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 janvier 2009. Relation: CAP/2009/292. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 11 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009029384/225/58.

(090032660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Resolution by the board of directors of the company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Hakan Gershagen

Président

Résolution du conseil d'administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Hakan Gershagen

Président

Référence de publication: 2009029533/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05466. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029390/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07805. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Luminosa Initiatives Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 88.891.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 janvier 2009*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, et de son poste de Commissaire aux comptes.
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.
- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029531/7491/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Emil Antony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Z.I. Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 133.779.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029391/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

MESO Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.898.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian JEANROND, employé de banque, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la fondation "Joachim Herz Stiftung", Langenhorner Chaussée 384, D-22419 Hamburg,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Le comparant, agissant en cette qualité, demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société MESO Invest (la "Société"), une société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 132898), a été constituée en vertu d'un acte notarié du 5 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 2670 du 21 novembre 2007 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- qu'actuellement une (1) action sans désignation de valeur nominale de la société MESO Invest reste en circulation;

- que la Joachim Herz Stiftung est l'unique propriétaire de cette action et a décidé de dissoudre la Société;

- que la dissolution de la Société est prononcée avec effet immédiat et que l'actionnaire unique assume la fonction de liquidateur;

- que les activités de la Société ont cessé, que l'actionnaire unique est investi des avoirs et qu'il déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il assumera les engagements de la Société dissoute même inconnus à l'heure actuelle et que partant, la Société est dès lors définitivement liquidée;

- que décharge est donnée aux administrateurs et réviseur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution;

- que les registres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 1 Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6091 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030072/242/39.

(090033702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Fondel Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.689.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029392/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

L'an deux mille neuf,

Le trois février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX SERVICE MANUTENTION S.A.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 373 du 7 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 440 du 23 avril 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1088 du 20 octobre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 7 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.428.

L'assemblée est présidée par Monsieur François CANDITO, indépendant, demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 10, rue de Bretagne,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SLOUS, comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Foetz vers Soleuvre; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article deux, paragraphe 2.1.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Foetz vers L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller".

L'assemblée générale décide, en conséquence, de modifier l'article deux, paragraphe 2.1, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Soleuvre. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Candito, J. Slous, R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC / 2009 / 4499. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009029393/227/59.

(090032936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Chryana S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

R.C.S. Luxembourg E 4.048.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Claude LANG, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 octobre 1953, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

2.- Madame Francine LAUX, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 12 janvier 1962, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

3.- Monsieur Christophe LANG, étudiant, né à Dudelange le 31 juillet 1992, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

4.- Mademoiselle Yana LANG, élève, née à Dudelange le 3 février 2001, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

Observation est ici faite que les comparants sub 3.- et 4.- sont ici représentés par leurs parents Monsieur Claude LANG et Madame Francine LAUX, préqualifiés, lesquels déclarent se porter personnellement fort au nom et pour compte de leurs enfants mineurs, Christophe et Yana les LANG.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "CHRYANA S.C.I." .

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude LANG , préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2) Madame Francine LAUX, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Christophe LANG , préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4) Mademoiselle Yana LANG , préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Claude LANG, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est fixé à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiereg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LANG, LAUX, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 février 2009. Relation: CAP/2009/605. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030790/236/93.

(090034455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.590.

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ULTIMA INTERNATIONAL S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60 (niveau 2), Grand-Rue, RCS Luxembourg section B numéro 118.590, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1923 du 12 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Nomination pour une durée indéterminée de Monsieur Ivo SUVÉE comme deuxième gérant de la société.

2.- Modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat pour une durée indéterminée, comme deuxième gérant de la société:

Monsieur Ivo SUVÉE, né à Blankenberge (Belgique) le 19 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60 (niveau 2), Grand-Rue.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1321. Reçu soixante quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030206/211/49.

(090033547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HP Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029394/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

jemmic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5956 Itzig, 35, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 144.913.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Pierre SCHMIT, ingénieur, né à Luxembourg, le 6 janvier 1979, demeurant à L-5956 Itzig, 35, rue de la Corniche.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la prestation de services en informatique et le développement de produits associés en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de "jemmic s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de cinq euros (€ 5.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les dix mille (10.000) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Pierre SCHMIT, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre SCHMIT, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-5956 Itzig, 35, rue de la Corniche.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2009. Relation: CAP/2009/586. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030792/236/147.

(090034413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Lotraged Batiments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.

R.C.S. Luxembourg B 104.845.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029395/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Dininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.774.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social Le 30 Novembre 2008

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs:

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 domaine Op Hals.

- Madame Jennifer GYSS, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant à F-57855 Saint Privat La Montagne, 7 Rue Saint Jacques.

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né 27/04/1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 domaine Op Hals.

L'Assemblée élit en remplacement:

- International Courtage 27 S.A.S., société avec siège social au 9, Rue des Carmes - F- 27500 Pont-Audemer (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Pont-Audemer (France) sous le n° 483 495 164.

- Monsieur Hervé LE NY, directeur administratif, né le 20/09/1964 à Saint-Cloud (France), demeurant à -F- 27500 Pont-Audemer (France), 9 Rue des Carmes.

- Madame Isabelle NICE, cadre d'entreprise, née le 15/09/1964 à Paris 14^{ème} (France), demeurant à -F- 27500 Pont-Audemer (France), 9 Rue des Carmes.

2- Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-Délégué:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 domaine Op Hals.

Le Conseil d'Administration décide d'élire en remplacement Monsieur Hervé LE NY avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3- Les mandats des nouveaux membres du Conseil d'Administration et de l'Administrateur-Délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et la Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009029538/642/36.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

Le bilan au 31.01.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009029397/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Esperanza Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.265.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009029398/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07396. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Capernaum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A&C Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les Administrateurs A de la société, Christophe DAVEZAC et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009029528/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.039.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Marc PONCÉ

Administrateur

Référence de publication: 2009029400/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03826. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

VENTEC, Venture Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.330.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., en abrégé VENTEC, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 15 septembre 1988.

- La société a actuellement un capital social de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A..

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A.. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A..

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6090 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030073/242/43.

(090033705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Marc PONCÉ

Administrateur

Référence de publication: 2009029402/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03818. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Küchen, Montage, Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 56.785.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029404/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00744. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxintercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.092.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXINTERCOM S.A.

Société Anonyme

Guy HORNICK / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029428/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08257. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.
